Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 15

Artikel: Les puces savantes
Autor: L.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-186385

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

contemplant ses œuvres magnifiques dans les beaux paysages de Montreux et de Chardonne ; à présent ce temple au-dessus de la ville est converti en caserne sale et puante après le départ des soldats. Il est encore arrivé sur la fin de juin des Impériaux qui avaient été faits prisonniers avant la fameuse bataille de Marengo. Ayant manqué de nourriture dans les montagnes, beaucoup ont péri ; ils étaient affamées et des plus misérables ; on les a fait bivouaquer derrière l'Aile, où on leur portait des secours. Il en a passé d'autres encore depuis. »

(A suivre.)

Un singulier procès.

Le 29 août 1876, à Orani, en Sardaigne, un avocat âgé de 71 ans, don Antonio Siotto Sintor, allait pénétrer dans une de ses propriétés, lorsqu'il se vit tout-à-coup attaqué par trois individus. Il leur opposa une vive résistance ; mais que pouvait-il contre trois ? Il tomba bientôt sous leurs coups.

La police trouva son cadavre et fit une enquête. On découvrit que le vieillard avait été assassiné par trois sicaires soudoyés par un adversaire politique à la suite d'une élection. La politique hélas ! voilà la misère de ces malheureuses populations ; car en Sardaigne, les discussions, au lieu de rester, comme chez nous, dans le domaine théorique, aboutissent presque toujours à des coups de couteau ou de fusil !

Revenons au fait. L'assassinat fut donc commis le 29 août 1876. Suivant les règles ordinaires de la procédure, le procès aurait du avoir lieu quelques mois après. Mais dans ce bienheureux pays, on ne va pas si vite en besogne et la justice sait « se hâter lentement » suivant le précepte du poète. Bref ce n'est que ces jours derniers (retenez bien que l'assassinat a été commis en 1876, il y a cinq ans) que les autorités judiciaires ont enfin renvoyé les accusés devant la cour de Rome où ils vont être jugés. On demandera peut-être pourquoi devant la cour de Rome ? C'est tout simplement parce qu'on n'était pas assez sûr des jurés de la Sardaigne, gens peu disposés, paraît-il, à prononcer une condamnation. Cette particularité est déjà curieuse. Ce qui l'est davantage, c'est ceci : Parmi les *quatre-cent-cinquante témoins* qui figurent au procès, se trouvent quatre individus qui exercent, dans les montagnes de la Sardaigne, l'honnête profession de bandits. Trois d'entre eux ont été condamnés à mort par contumace ; le quatrième a subi aussi un nombre respectable de condamnations. Ces braves gens ont, semble-t-il, des choses fort importantes à dévoiler, car les autorités italiennes se sont donné un mal énorme pour les décider à venir déposer comme témoins. Vous pensez bien, qu'ayant, comme nous l'avons dit, quelques peccadilles sur la conscience, ces « gentiluomini » n'éprouvaient aucune envie de faire connaissance intime avec les juges. Ceux-ci durent nécessairement passer par leurs fourches caudines et conclure un traité avec eux. Aux termes de ce traité, ils ont la faculté de descendre librement des montagnes pour venir à Rome avec un sauf-conduit qui a une durée de quarante jours. Passé ce temps, ils retourneront librement, aux frais du gouvernement bien entendu, dans leurs chères montagnes où ils reprendront leur honnête métier.

Ce qu'il y a de plus remarquable en cette affaire, et ce qui ferait de ce procès un admirable sujet d'opéra comique, c'est que Messieurs les bandits ne voulaient absolument pas accepter les propositions du gouvernement. On avait beau les supplier et s'adresser à leurs consciences d'honnêtes pères de famille, car ce sont des pères de famille, ils restaient inflexibles et faisaient répondre aux autorités qu'ils ne se dérangeraient pas. Ce n'est pas qu'ils se défiassent des juges et qu'ils craignissent d'être arrêtés une fois rendus ! non, ces braves gens étaient incapables d'éprouver un tel sentiment de défiance ; ils savaient fort bien que les autorités tiendraient leur promesse ; mais ils trouvaient souverainement ridicule qu'on vint ainsi les arracher à leurs travaux d'honnêtes industriels. L'idée de toucher une somme assez forte et d'aller visiter gratis les splendeurs de la ville éternelle, ne leur souriait du reste que médiocrement. La seule chose qui les touchât un peu et qui finit par les décider, c'est qu'ils pensaient pouvoir, en allant à Rome, accomplir un pieux pélérinage et épancher leurs âmes sur la tombe de quelque illustre saint. Ils finirent donc par accepter et... les voilà à Rome.

Nous ignorons quelle sera l'attitude des juges en présence de ces singuliers témoins, mais à coup sûr cette attitude sera curieuse à étudier. En leur qualité de témoins, ces braves bandits sont en effet respectables, et le Président devra forcément leur parler avec la plus exquise politesse. C'est un peu raide en pareil cas. Et les gendarmes ?... Ce sont eux qui seront à plaindre, car ils souffriront un vrai supplice de Tantale en voyant passer ces quatre gibiers de potence qu'il leur est défendu de saisir. Ainsi le veut l'étrange compromis dont les autorités italiennes ont endossé la responsabilité. Ce compromis, comme du reste tous les détails de ce procès exceptionnel, ouvre un singulier jour sur la manière dont la justice s'administre parfois dans le pays où fleurit l'oranger. MARC SENSO.

Les puces savantes.

Nous n'exagérons rien en disant que quatre-vingt personnes sur cent ont considéré comme une farce, pour ne pas dire plus, l'annonce du *Théâtre de puces* arrivé récemment dans notre ville. Eh bien, c'est une erreur ; tout ce que M. Muller énumère dans son programme est parfaitement exact.

Entrons plutôt et voyons les choses de près Au milieu de la baraque installée sur la Riponne est une table ronde, tendue de beau papier Canson blanc, avec de nombreuses loupes à la disposition

des spectateurs. Au-dessus, en guise de lustre, une grande lampe à pétrole; dessous, un réchaud destiné à entretenir la vigueur des frileux personnages de la pièce.

Bientôt une petite loge, douillettement capitonnée de flanelle, s'ouvre pour laisser successivement entrer en scène les divers artistes, dont plusieurs, il faut l'avouer, nous ont paru plus intelligents, plus disciplinés, plus actifs que beaucoup de gens. Par ci, par là, une de ces puces savantes se mutine, il est vrai, mais le fait est si rare! N'est-il pas bien naturel, après tout, que ces petits êtres qui viennent au monde en sautant aient parfois la velléité de s'ébattre, de gambader un peu!...

Du reste, tout acte d'insubordination est immédiatement réprimé. La coupable est couchée sur son dos — c'est ce que M. Muller appelle l'école des puces — et doit rester dans cette position désagréable jusqu'à entière soumission. On peut voir dans un coin certaine récalcitrante intraitable qui subit sa peine depuis plusieurs semaines et traîne une lourde chaîne, comme le forçat traîne son boulet.

Toutes les travailleuses sont liées délicatement par un léger fil d'or ou d'argent serti autour du cou de manière à leur laisser une entière liberté de mouvements. C'est par ce moyen qu'elles sont attelées et exécutent leurs exercices dans ce cirque miniature. La plupart sont de fort belle venue. M. Muller, qui est essentiellement éducateur, ne s'occupe pas de l'élevage, mais il s'approvisionne en divers pays, fait appel aux races les plus distinguées et étudie avec soin les aptitudes. C'est ainsi qu'il a constaté que la puce de l'Orient excelle comme puce de trait, tandis que celle de Lausanne et des environs a des préférences marquées pour le vélocipède.

La représentation commence. Voici d'abord deux puces de Constantinople, anciennes habituées du Sérail, dont elles connaissent sans doute les détours. Parfaitement proportionnées, la tête est fine, le poitrail large, la croupe bien dessinée, les membres solidement plantés. Ces superbes coursiers, aux allures rapides du percheron, traînent une voiture en or, avec cocher et jockey en livrée, sur laquelle se dorlotte une autre puce de haute volée, s'abritant coquettement d'une ombrelle rouge.

Tandis que cette noble dame se fait ainsi promener dans son véhicule de gala, d'autres équipages s'entrecroisent sur la scène, d'autres artistes se livrent aux exercices les plus variés. Ici deux maîtres d'armes croisent le fer et luttent avec un réel acharnement; là c'est un jongleur couché sur son dos, qui lance en l'air et rattrape avec une adresse digne des élèves de Knie, une boule de coton; près de là, un accrobate saute sur la corde, tandis que huit dames en crinolines dansent une valse comique. D'autres encore se parant d'ailes dorées et chatoyantes, imitent le papillon avec une fidélité étonnante. Parfois, quelques sujets plus frêles, plus délicats, se font un peu tirer l'oreille et ne travaillent que lorsqu'ils sont ranimés sous la chaude haleine de leur maître.

Tout cela se passe donc comme dans le meilleur des mondes et vraiment en famille. Ces puces, dont plusieurs suivent M. Muller depuis quatre ans, lui sont entièrement dévouées; elles ne sont point pour lui, quoi qu'en dise Boileau, d'implacables ennemies, ni d'ingrats parasites, mais une vraie source de revenus et de prospérité. Il le leur rend bien, par exemple; deux fois par jour, il leur sacrifie son sang, il leur prête son bras, au déjeûner et au souper. — Pas de *dix heures*, cela compliquerait trop le service, attendu qu'il faut, à chaque repas, dételer et atteler tous les équipages.

Nous terminons en engageant vivement les amateurs à visiter cet intéressant spectacle et à ne point écouter les mauvaises langues qui prétendent qu'on sort de là avec une sensation désagréable à la peau; — c'est faux. Les artistes de M. Muller sont trop précieux pour qu'il leur permette de telles divagations. Si quelques personnes ont eu cette impression, il faut qu'elles en recherchent ailleurs les coupables. L. M.

La terra que virè.

Abran. Et te crâi que la terra est rionda et que le virè déveron lo sélâo?

Samuïet. Ma fâi que vâo tou que tè diésso! lo faut bin crairè, à cein que diont. Po étrè rionda, ye faut bin; kâ coumeint lo sélâo que sè trâovè âo léveint lo matin et âo cutseint lo né, sè retrâovérâi-te lo leindéman matin âo léveint? Faut bin que ion dâi dou veréyè, sâi la terra, sâi lo sélâo, et dein ti lè cas faut que la terra sâi rionda, sein quiet iô âodrài lo sélâo? et se l'est li que virè, faut portant que pouéssè bailli lo tor per dézo.

Abran. Cein, c'est onco onna quiestion; quand lo sélâo va dâo léveint âo cutseint on lo vâi quand n'ia min dè niolans, pace que va dè dzo; mâ quoui tè dit que ne revint pas pè lo mémo tsemin, et s'on ne lo vâi pas, c'est que revint dè né. Mâ po cein qu'ein est dè veri, se la terra verivè vretabliameint, coumeint diablio sè porrâi-t-on teni et veni totè lè nés bâirè quartetta tsi Jérémie; mè seimbliè qu'on dévetrâi ludzi et sè trovâ tantout ice, tantout lè, et que sa-t-on bin pou: on dzo pè Tolotsena, lo leindéman dans lè z'Allemagnès, tandi qu'on ne budzé portant pas dè pliace.

Samuïet. Mâ que na, que t'és fou! tot virè ein mémo teimps: la terra, lè mâisons, lè bétès, lè dzeins; que cein va tot coumeint dein clliâo grands vagons qu'on eintrè pè lè dou bets, qu'on lâi pâo martzi ein dévant, ein derrâi, âo bin restâ sein remouâ, et tot parâi on tracè qu'on diablio et portant rein ne budzè dein lo vagon. Eh bin! l'est dinsè po la terra; on virè avoué et l'est po cein qu'on revâi ti lè matins lo sélâo âo léveint, pacequ'on a bailli on tor.

Abran. Eh bin, Samuïet, ne sé pas; mâ dein ti lé cas, se le virè, voudré bin vairè lè colondès que sotignont lo toraillon!